

## **Contrat d'objectifs et de réalisations**

### **« Filière équine en Rhône-Alpes »**

#### **Avenant**

Vu,

- La délibération cadre n°05.05.591 du 22 Juillet 2005 du Conseil régional relative au Plan régional pour l'agriculture et le développement rural,
- La délibération n°05.05.593 du Conseil régional du 22 Juillet 2005 relative à la mesure 12 du Plan pour l'agriculture et le développement rural « Contrat régional d'objectifs de filière et de production » - C.R.O.F.,
- La délibération n°10.05.766 du Conseil régional en date des 15, 16 et 17 Décembre 2010, relative aux nouvelles orientations du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural (PRADR),
- L'audition de cette filière en comité ad hoc « Plan régional pour l'agriculture et le développement rural » réuni le 7 Décembre 2011,
- La délibération n°12.05.XXX de la commission permanente du Conseil régional en date du 29 Mars 2012 relative à l'agrément du programme de la filière équine et du Contrat régional d'objectifs « filière équine en Rhône-Alpes »,
- La délibération n°14.05.XXX de la Commission permanente du Conseil régional du 20 Décembre 2014 relative à l'agrément de l'avenant au Contrat régional d'objectifs « filière équine en Rhône-Alpes »,

Entre

La Région Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil régional,

Et

Le Conseil de la Filière Cheval en Rhône-Alpes représenté par son Président,

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – Objet du présent avenant**

Le contrat CROF « filière équine en Rhône-Alpes » a été agréé par la Commission permanente du 29 Mars 2012. Les actions financées au titre de ce contrat se déroulent initialement entre le 1<sup>er</sup> Avril 2012 et le 31 Mars 2016. Une enveloppe de 669 813 € a été retenue pour leur réalisation.

Les actions du contrat sont construites autour de 6 axes dont 4 prioritaires :

- Axe 1 : Assurer une meilleure connaissance et promotion de la filière équine régionale
- Axe 2 : Soutenir la professionnalisation des acteurs
- Axe 3 : Aider à la valorisation de la production régionale et à sa mise en marché
- Axe 4 : Contribuer au développement de la filière trait
- Axe 5 : Atelier de valorisation de la production régionale (investissements)
- Axe 6 : Animation du contrat et mise en œuvre des actions

Le montant affecté à ce jour pour la mise en œuvre des actions du contrat est de **408 207 €** soit 61 % de l'enveloppe totale initialement prévue.

La filière équine rhônalpine connaît un coût d'arrêt dans sa progression en 2013 et 2014 : le nombre de licenciés stagne, le nombre d'éleveurs et de poulinières mises à la reproduction continuent de chuter. Le contexte économique difficile freine son développement économique avec les hausses successives de la TVA, la réforme des rythmes scolaires, la diminution des aides et des primes et la réorganisation des institutions comme les Haras Nationaux. La concurrence s'accroît entre les professionnels qui éprouvent des difficultés à se maintenir. Le CROF Equin est un programme d'actions dédié à l'accompagnement et au développement de la filière. De nouvelles problématiques se dessinent et le CROF doit s'ajuster pour poursuivre son soutien des professionnels dans leur développement.

Afin d'adapter le contrat aux évolutions actuelles au sein de la filière et de poursuivre l'ensemble des efforts engagés, il est nécessaire de modifier certaines modalités d'intervention, de créer de nouvelles actions, en supprimer certaines et de réviser la répartition initialement prévue des financements.

### **Article 2 – Prolongement de la durée du contrat**

Le contrat CROF « filière équine en Rhône-Alpes » sera prolongé jusqu'au 31 Décembre 2016, au lieu du 31 Mars 2016 initialement prévu.

### **Article 3 – Nouvelles actions**

#### **Action 6.3 : Etude stratégique et préparation du prochain programme**

Le CROF actuel se termine le 31 Décembre 2016. Dans le but d'anticiper la préparation du prochain programme, un diagnostic sur les différents circuits de commercialisation existants toutes productions confondues sera réalisé. Il permettra d'avoir une vision d'ensemble sur la commercialisation des équidés produits en Rhône-Alpes et de proposer des pistes d'amélioration et/ou de développement de nouveaux circuits. Ce travail doit permettre d'élaborer par la suite des actions pour le futur CROF.

### **Article 4 – Actions supprimées**

#### **Action 3.2.2 : Organiser des ventes pour les institutions françaises**

La demande des institutions françaises pour l'achat de nouveaux chevaux a beaucoup diminué. Il n'est plus intéressant d'organiser ce type de ventes au vu du nombre d'acheteurs réduit et de la charge financière que cela implique. Le montant de subvention de cette action est redistribué sur d'autres actions.

#### **Action 3.3.2 : Aider au fonctionnement du réseau de transport de semence régional**

Il s'agit d'une action qui était portée par les Haras Nationaux constitués des centres de production de semences publics. L'étalonnage public ayant été abandonné, les centres de production de semences privés n'ont pas souhaité poursuivre le développement d'un réseau de transport trop complexe. Le temps de travail initialement mobilisé sur cette action est redistribué sur d'autres actions.

#### **Action 4.2.2 : Développer la commercialisation des animaux de boucherie**

Un label a été mise en place à l'échelle nationale « Viande chevaline Française ». Il n'est pas pertinent de créer un 2<sup>ème</sup> label « cheval produit en Rhône-Alpes » qui serait redondant et risquerait de prêter à confusion auprès de consommateurs. Le montant de subvention de cette action est redistribué sur d'autres actions.

### **Article 5 – Modifications des modalités d'intervention**

<b><u>Actions</u></b>	<b><u>Modifications</u></b>
<b>Action 1.1.1 : Observatoire Economique Régional</b>	Mise à jour de l'observatoire sur des données 2013 et montant revalorisé.

<b>Action 1.1.2 : Suivi des fermes du réseau REFErences</b>	Prolongée sur 2015 et 2016 afin de continuer les travaux effectués sur 3 ans et de mieux valoriser les données récoltées, donc montant revalorisé.
<b>Action 1.2.1 : Site internet de la filière</b>	Augmentation du taux de subvention de 28 % à 75 % sur les coûts externes et les 25 % restants seront autofinancés par le Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes et montant revalorisé.
<b>Action 1.2.2 : Valoriser l'élevage régional en France et à l'international</b>	Maître d'œuvre : Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes.
<b>Action 2.1.1 : Formation</b>	Réorienter l'action pour recenser les besoins en formation dans la région et réaliser un diagnostic approfondi proposant des pistes d'amélioration pour les organismes de formation et montant revalorisé en coûts internes seulement.
<b>Action 2.1.3 : Faciliter le rapprochement entre l'offre, la demande d'emploi et la formation</b>	Développer la communication sur l'antenne régionale Equiressources en participant aux salons spécialisés (sur les chevaux et sur la formation) et en proposant des conférences sur les métiers transversaux liés à l'élevage équin, montant revalorisé et prolongé jusqu'en 2016.
<b>Action 3.1.1 : Mise en relation des acteurs</b>	Augmenter le taux de subvention sur les coûts externes de 0 à 60 % et autofinancement par le Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes à 40 %, prolongé jusqu'en 2016.
<b>Action 3.1.3 : Création d'un outil dématérialisé de commercialisation</b>	Réduction des dépenses car l'action est directement incluse dans la refonte du site internet, montant redistribué.
<b>Action 3.2.1 : Présentation / vente des chevaux présentés sur le site</b>	Décalée sur 2015-2016 et montant redistribué.
<b>Action 3.2.3 : Organiser des sessions internationales de ventes de chevaux issus des élevages régionaux</b>	Maître d'œuvre : Conseil de la Filière Cheval Rhône-Alpes.
<b>Action 3.3.1 : Organiser des présentations d'étalons</b>	Augmenter le taux de subvention sur les coûts externes de 4 à 20 % et maître d'œuvre : Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de l'Ain.
<b>Action 4.2.1 : Aider à l'achat collectif de génétique mâle</b>	Prolongé jusqu'en 2016 et montant redistribué.
<b>Action 4.2.3 : Promouvoir la viande chevaline</b>	Organiser une interprofession pour la valorisation de la viande de cheval de trait

	produite en Rhône-Alpes avec l'appui d'Interbev et prolongée jusqu'en 2016.
<b>Action 4.3.2 : Aider à la préparation du cheval</b>	Prolongé jusqu'en 2016 et montant redistribué.
<b>Action 4.3.4 : Communiquer sur les apports du cheval en ville</b>	Prolongé jusqu'en 2016 et montant revalorisé.
<b>Action 6.1 : Animer le CROF, en faire le bilan et communiquer</b>	Prolongé jusqu'en 2016 et montant revalorisé.
<b>Action 6.2 : Mettre en œuvre les actions</b>	Prolongé jusqu'en 2016 et montant revalorisé.

### **Article 6 – Modification de la répartition des montants financiers**

La nouvelle répartition des montants de chaque volet figure en annexe 1 de l'avenant.

### **Article 7 – Date d'entrée en vigueur**

La modification portée à la convention initiale par l'avenant prendra effet à la date de décision exécutoire de la commission permanente du 5 Mars 2015 approuvant son contenu..

### **Article 8 – Articles inchangés**

Les autres articles du contrat régional d'objectifs « Filière équine en Rhône-Alpes » demeurent inchangés.

Fait à .....le .....

Le Président du Conseil de la Filière Cheval Rhône-  
Philippe BUISINE

Le président du Conseil  
régional Rhône-Alpes  
Jean-Jack QUEYRANNE

Contrat initial						Avenant					
Objectif	Nom de l'action	Réalisateur	Montant	Coûts internes	Coûts externes	Montant total après avenant	2015	2016	Coûts internes	Coûts externes	Changement réalisateur
1.1	Observatoire Economique Régional	CFCRA	28 532 €	50%	50%	47 932 €	3 944 €	- €	14%	14%	
	Fermes REFerences	CFCRA		0%	22%		7 500 €	7 500 €	100%	43%	
1.2	Site internet	CFCRA	46 900 €	100%	30%	40 796 €	9 000 €	1 500 €	100%	75%	
	Salons	ASECRA		100%	70%		7 700 €	- €	100%	70%	CFCRA
2.1	Formations	CFCRA	18 765 €	100%	25%	9 290 €	- €	- €	100%	0%	
	Lettre Cheval'Info	CFCRA		100%	100%		1 850 €	740 €	100%	100%	
	Equiressources	IFCE		100%	0%		2 000 €	1 000 €	100%	50%	
3.1	Ventes pour Clubs & Amateurs	CFCRA	34 006 €	66%	0%	31 810 €	3 300 €	3 300 €	66%	60%	
	Valorisation via Circuit Club	CRE RA		100%	31%		8 804 €	8 804 €	100%	31%	
	Outil dématérialisé de communication	CFCRA		100%	83%		3 735 €	830 €	100%	83%	
3.2	Ventes collectives au Parc	CFCRA	16 516 €	100%	27%	10 178 €	3 000 €	6 000 €	100%	60%	
	Ventes pour les Institutions	IFCE		100%	0%		- €	- €	100%	0%	
	Equita'Ventes	ASECRA		100%	3%		- €	- €	100%	0%	CFCRA
3.3	Top SIRE	ASECRA	3 072 €	100%	4%	6 800 €	3 400 €	3 400 €	100%	20%	Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de l'Ain
	Réseau de transport de semence	CFCRA		100%	0%		- €	- €	0%	0%	
4.1	Audit et Observatoire Trait	CFCRA		62%	0%	€ -	- €	- €	62%	0%	
4.2	Achat de génétique mâle	CFCRA	15 960 €	100%	30%	6 900 €	3 840 €	1 920 €	100%	30%	
	Labellisation viande chevaline	CFCRA		65%	0%		- €	- €	0%	0%	
	Circuits Courts	CFCRA		67%	0%		- €	- €	67%	0%	
4.3	Préparation du Cheval de Trait	CFCRA	21 002 €	0%	30%	17 411 €	3 000 €	- €	0%	30%	
	Formation des chevaux en ville	CFCRA		100%	30%		1 575 €	- €	100%	30%	
	Promotion du cheval en ville	IFCE		100%	83%		2 532 €	2 532 €	100%	83%	
5.1	Atelier de valorisation	Parc du Cheval	175 000 €		20%	175 000 €	- €	- €		20%	
6.1	Animer & Communiquer	CFCRA	137 503 €	100%	75%	153 886 €	39 012 €	33 865 €	100%	75%	

6.2	Mettre en œuvre les actions	CFCRA	172 557 €	taux moyen 81%	0%	166 899 €	46 867 €	36 246 €	100%	0%	
6.3	Etude stratégique et préparation du prochain programme	CFCRA	- €	0%	0%	2 972 €	2 972 €	- €	0%	50%	
			<b>669 813 €</b>			<b>669 813 €</b>	<b>153 970 €</b>	<b>107 637 €</b>			

**Annexe 1 : Répartition des montants financiers suite à l'avenant au CROF équin**